



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 123 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Étude de la mise en place d'une centrale d'achat pour toutes les opérations de maintien de la paix à Brindisi (Italie)

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale le 7 avril 2004 (A/58/762), le Secrétaire général a examiné les avantages qu'il y aurait à mettre en place une centrale d'achat pour toutes les missions de maintien de la paix, ainsi qu'à transférer certaines fonctions logistiques, notamment dans le domaine des transmissions et des services informatiques, à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Au cours des échanges de vues qu'il a eus par la suite avec les représentants du Secrétaire général et dans le rapport publié sous la cote A/58/796, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a demandé au Secrétaire général d'étudier de manière approfondie les aspects opérationnels et de faire une analyse coûts-avantages des différentes options concernant le redéploiement de fonctions et de postes du Siège à la Base de Brindisi. Le Comité consultatif a également indiqué qu'il fallait prendre en considération le point de vue des principaux interlocuteurs ou clients. L'Assemblée générale a souscrit à cette recommandation dans sa résolution 58/297.

* La publication du présent rapport a été retardée en raison des délais nécessaires pour établir un rapport complet sur la question.



Le Secrétaire général a, avec la participation de toutes les parties prenantes, étudié de manière approfondie les incidences qu'aurait, dans tous les domaines, le redéploiement des fonctions d'achat et des fonctions logistiques à la Base, en tenant compte à la fois du contexte actuel, marqué par l'instabilité, et du rôle, en pleine évolution, de la Base dans les activités d'appui aux opérations de maintien de la paix. Dans un souci de rigueur, le Secrétaire général a chargé une société internationale de conseil d'étudier de manière indépendante l'efficacité des opérations et les coûts financiers, ainsi que de répondre à certaines observations et questions présentées dans le document A/58/796.

Le présent rapport, étayé par l'analyse et les données indépendantes fournies par les consultants externes, réaffirme les conclusions énoncées dans le document A/58/762 et indique qu'il ne serait avantageux ni d'un point de vue opérationnel, ni d'un point de vue financier de transférer de New York à la Base de Brindisi les fonctions ayant trait à la logistique et aux achats.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Méthode appliquée pour mener à bien l'étude approfondie	6–8	3
III. Réponses aux questions posées par le Comité consultatif	9–20	4
IV. Observations du Comité directeur de la Base	21–22	7
V. Remarques	23–25	8
VI. Conclusions	26–27	9
VII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	28	9
Annexes		
I. Fonctions susceptibles d'être transférées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi		10
II. Tableau récapitulatif des avantages et inconvénients du transfert et de ses incidences sur les activités des départements, divisions et autres clients concernés		13
III. Analyse financière		16
IV. Répartition des fonctions envisageable et échéancier préliminaire du transfert		18

I. Introduction

1. Dans son rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2003/04 (voir A/57/776, par. 99), le Comité consultatif a demandé au Secrétaire général d'examiner de manière approfondie les avantages qu'il y aurait à mettre sur pied une centrale d'achat pour toutes les missions de maintien de la paix à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, en y affectant toutes les ressources – postes et autres – imputées sur le compte d'appui dont le Siège dispose pour ces activités, et en ne maintenant à New York que quelques postes dont les titulaires sont chargés des politiques et de la liaison. Le Comité a formulé une demande similaire pour le domaine des transmissions et des services informatiques dans son rapport sur le projet de budget de la Base pour l'exercice 2003/04 (voir A/57/772/Add.9, par. 22). L'Assemblée générale a souscrit à ces requêtes dans ses résolutions 57/318 et 57/320.

2. Le 7 avril 2004, le Secrétaire général a présenté au Comité son rapport sur la mise en place d'une centrale d'achat pour toutes les opérations de maintien de la paix à Brindisi (A/58/762).

3. Après avoir examiné le document A/58/762 et procédé à un échange de vues avec les représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif a demandé au Secrétaire général de présenter un nouveau rapport portant notamment sur la rationalisation de l'organisation et des activités et répondant à un certain nombre de demandes énoncées au paragraphe 3 de son rapport (A/58/796). L'Assemblée générale a souscrit à cette requête dans sa résolution 58/297.

4. Soucieux de répondre pleinement aux observations et recommandations du Comité consultatif, le Secrétaire général a, avec la participation de toutes les parties prenantes, étudié de manière approfondie les incidences qu'aurait, dans tous les domaines, le transfert à Brindisi des fonctions ayant trait aux achats et à la logistique, dans un contexte marqué par l'insécurité et l'instabilité. Il a également tenu compte du rôle en pleine évolution de la Base dans les activités d'appui aux opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Dans le cadre de cet examen, et afin de garantir le caractère indépendant, objectif et complet de l'étude, le Secrétaire général a requis les services d'une société internationale de conseil.

5. Le présent rapport est structuré de manière à répondre précisément aux questions soulevées par le Comité consultatif. Il présente les observations du Secrétaire général au vu du rapport du consultant, et fait part des commentaires du comité directeur de la Base.

II. Méthode appliquée pour mener à bien l'étude approfondie

6. L'étude est fondée sur le principe selon lequel l'efficacité des activités sera mesurée essentiellement au regard de l'amélioration que toute modification apportera aux services et à l'appui fournis aux missions de maintien de la paix dans un contexte en pleine évolution. Elle est également fondée sur l'hypothèse que les départements et bureaux concernés disposeraient du temps nécessaire pour adapter leurs organisations et leurs processus. Cela supposerait la réaffectation des responsabilités et le transfert des compétences pour permettre la cessation et le redéploiement des fonctions visées. Cette hypothèse a permis d'adopter une vision

plus souple des différents rôles et responsabilités, sans tenir compte des compétences et de l'expérience des agents actuellement en service dans les unités administratives concernées.

7. Une attention particulière a été accordée aux liens entre les diverses activités et aux interdépendances entre les fonctions ayant trait aux achats et à la logistique actuellement affectées au Siège et celles exécutées à la Base. Il ressort de cet examen que les fonctions relatives à la demande de fourniture de biens et services et aux achats sont mieux intégrées et gagnent en efficacité lorsqu'elles sont regroupées en un même lieu. Afin de recenser les fonctions du Service des achats du Département de la gestion et de la Division du soutien logistique du Département des opérations de maintien de la paix susceptibles d'être transférées, des consultations approfondies ont été menées au Secrétariat, notamment avec des hauts responsables, des représentants des missions sur le terrain et d'autres départements de l'ONU. La rentabilité du transfert à la Base a été mesurée sur la base de ces éléments.

8. On a également examiné les incidences du transfert – et des perturbations à prévoir pendant la période de transition – sur l'efficacité générale des activités d'appui aux opérations sur le terrain, en particulier sur le fonctionnement des entités concernées, en s'appuyant notamment sur les éléments suivants :

a) Le recours accru aux fonctions de logistique et d'achat dans le cadre de l'appui aux opérations de maintien de la paix, fait qui s'explique essentiellement par le déploiement rapide ou la prolongation de six missions au cours de ces deux dernières années;

b) Les efforts actuellement menés pour continuer à restructurer et à consolider les fonctions de logistique et d'achat, notamment l'intégration de procédures internes et la mise à niveau des systèmes informatiques;

c) L'intégration du processus de planification et de déploiement des missions et l'évolution des groupes de planification intégrée, dans les domaines logistique, opérationnel, militaire et policier, et des activités et processus de déploiement;

d) Les projets visant à étendre le rôle de la Base en ce qui concerne l'appui des opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne les stocks stratégiques pour déploiement rapide.

III. Réponses aux questions posées par le Comité consultatif

9. Les réponses du Secrétaire général aux questions posées par le Comité consultatif au paragraphe 3 de son rapport (A/58/796) sont présentées ci-après :

- **Désignation des fonctions qui seraient transférées à la Base de soutien logistique;**
- **Évaluation des conséquences de ce transfert sur la façon dont est assuré le soutien logistique;**
- **Tableau complet des avantages et inconvénients du transfert et de ses répercussions sur les activités des départements, divisions et autres clients concernés par les fonctions en question.**

10. Le Secrétaire général estime que, du fait de leur interdépendance, les fonctions opérationnelles de logistique et d'achat devraient être regroupées en un même lieu, et juge que la nature et la fréquence des interactions et de la coordination entre les demandeurs et les activités d'achat ne permettent pas de séparer géographiquement ces fonctions sans nuire gravement à l'efficacité des activités. Ces conclusions ont été pleinement approuvées par les consultants indépendants.

11. De même, le Secrétaire général estime que le transfert des fonctions supposerait une division de la fonction d'achat, ce qui se traduirait par : a) un chevauchement d'activités au Siège et à la Base; b) un besoin de reconfigurer la structure de gestion des achats; c) la nécessité de transférer ou de reproduire d'autres services ou activités d'appui connexes, tels que ceux du Comité des marchés du Siège, du Bureau des affaires juridiques et du Groupe des comptes créditeurs. On serait peut-être également contraint d'assurer de front, au Siège et à la Base, certaines fonctions de gestion et de vérification, notamment celles assurées par le Bureau des services de contrôle interne. Le transfert des fonctions d'achat aurait également des conséquences négatives pour les communications avec certains interlocuteurs externes, notamment les autres organismes des Nations Unies, les prestataires de services, les missions permanentes et les sections commerciales des consulats des États Membres. L'étude indépendante menée par les consultants appuie ces conclusions.

12. Dans leurs conclusions, les consultants estiment qu'une partie des fonctions de formation aux activités de maintien de la paix pourrait éventuellement être transférée à Brindisi. Le Secrétaire général n'appuie pas cette proposition aux motifs suivants :

a) Les aspects négatifs du transfert de postes ayant trait aux achats et à la logistique actuellement pourvus au Siège, notamment les difficultés à retenir des agents hautement qualifiés pour de longues périodes, s'appliquent également au personnel chargé d'assurer la formation;

b) La section de la formation est étroitement liée à l'élaboration des politiques relatives aux ressources humaines, et ses activités nécessitent des interactions régulières avec diverses parties prenantes au Siège (Bureau de la gestion des ressources humaines, autres départements, États Membres et organes législatifs, par exemple);

c) Les problèmes liés au recours de plus en plus fréquent aux services de la Base pour les activités de formation sont déjà pris en considération, puisqu'il est prévu de mettre en place des services permanents de formation à Brindisi. Cette mesure garantirait la cohérence des activités de formation à l'échelle du département et permettrait de répondre rapidement aux besoins de formation de chaque mission. Le budget de la Base pour 2005/06 (A/59/691) contient des propositions dans ce sens.

13. Un récapitulatif des fonctions concernées et un tableau complet présentant les avantages et inconvénients du transfert et ses répercussions sur les activités des départements, divisions et autres clients concernés par les fonctions en question figurent dans les annexes I et II du présent rapport.

- **État du nombre de postes se rapportant aux fonctions qu'il faudrait transférer et des conséquences pour les unités administratives auxquelles les postes ou fonctions seraient retirés**
- **Description de l'infrastructure nécessaire à la Base de soutien logistique pour accueillir les postes et fonctions qui y seraient transférés, sans négliger des problèmes tels que ceux posés par le logement, les services de santé, les écoles et la sécurité**
- **Incidences budgétaires que pourrait avoir le transfert, y compris le nombre de postes et les dépenses à prévoir au stade du démarrage du projet, les frais de réaménagement et la question des prestations dues au personnel**

14. Étant donné l'importance des liens qui existent entre les principales parties prenantes au Secrétariat, les consultants ont établi que la mise en place d'une centrale d'achat renforcée nécessiterait le transfert d'environ 130 postes. Le Secrétaire général fait observer que la division d'unités cohérentes perturberait les activités des unités qui devraient libérer des postes, et réduirait gravement les capacités de l'administration de réaffecter les ressources humaines pour répondre aux besoins ponctuels et s'adapter à l'évolution des priorités, d'autant plus que la plupart des agents qu'il faudrait transférer assument actuellement de multiples fonctions.

15. Le contexte actuel des opérations de maintien de la paix partout dans le monde est marqué par l'insécurité et l'instabilité, alors que des priorités parallèles et concurrentes compliquent régulièrement la planification et la gestion de ces opérations. Au cours des deux dernières années, le Secrétaire général a pu déployer simultanément plusieurs opérations, essentiellement grâce à la stabilité, à la souplesse et surtout à la diversité des compétences offertes par les structures actuelles, qui facilitent les mouvements de personnel et de matériel d'appui pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels. Le Secrétaire général estime que cette caractéristique constitue un atout considérable, acquis au fil des ans, et craint que le transfert envisagé ne nuise gravement à la capacité de l'Organisation de déployer rapidement une mission en cas d'urgence.

16. Une étude portant sur la Base montre sans ambiguïté que l'infrastructure actuellement en place à Brindisi n'est absolument pas prévue pour accueillir le nombre de fonctions et d'agents nécessaires pour mettre en place le centre d'achat et d'activités logistiques proposé. Le Secrétariat s'efforce, dans la mesure du possible, de combler les lacunes recensées à la Base par les consultants en ce qui concerne les équipements médicaux et éducatifs. Ainsi, une école internationale doit ouvrir ses portes courant 2005, ce qui permettra d'accueillir les enfants du personnel recruté sur le plan international; elle n'accueillera néanmoins que les enfants de moins de 13 ans. La mesure dans laquelle de telles initiatives contribuent à retenir un personnel international hautement qualifié pour de longues périodes a été analysée par les consultants externes.

17. Le Secrétaire général estime que le transfert de New York à Brindisi des fonctions de logistique et d'achat risque de nuire à l'efficacité des activités. Les conclusions des consultants vont dans le même sens.

18. Les avantages financiers du transfert des fonctions en question seraient très limités; les économies réalisées en termes de frais de fonctionnement seraient

inférieures à 5 % et il faudrait neuf ans pour rentabiliser l'investissement. Les avantages financiers de New York par rapport à Brindisi sont accentués par les taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro. Le Secrétaire général estime donc que le transfert à Brindisi des fonctions de logistique et d'achat ne devrait pas être envisagé, sachant qu'une telle décision offrirait peu d'avantages financiers, voire aucun. Une analyse financière de la question figure dans l'annexe III du présent rapport.

- **Nouvel organigramme pour la Base de soutien logistique**
- **Liste des questions à régler avec le pays hôte, par exemple sur le plan juridique et sur ceux des douanes et de l'immigration**
- **Élaboration éventuelle d'un plan directeur pour le transfert, en fonction des résultats de ce qui précède, accompagné d'une estimation des dépenses nécessaires**

19. Un transfert supposerait une réorganisation de grande ampleur aussi bien au Siège qu'à la Base. Une évaluation préliminaire de la répartition des fonctions envisageable et du plan de mise en œuvre du transfert figure dans l'annexe IV du présent rapport. Au vu des conclusions énoncées dans ce rapport, on n'a pas jugé utile, à ce stade, de fournir un nouvel organigramme détaillé pour la Base.

20. Si les relations avec le Gouvernement hôte sont, d'une manière générale, cordiales et placées sous le signe de la coopération, les termes du mémorandum d'accord et les diverses priorités nationales des pays de la région posent de réelles contraintes en ce qui concerne le fonctionnement de la Base. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les délais d'octroi de visa aux formateurs et autres fonctionnaires de l'ONU non ressortissants de l'Union européenne, qui doivent se rendre à la Base.

IV. Observations du Comité directeur de la Base

21. Dans son rapport (A/58/796), le Comité consultatif a indiqué qu'il espérait que les idées et propositions du comité directeur seraient prises en compte lors de l'établissement de la nouvelle version du rapport. Le comité directeur se félicite de la décision d'étudier de manière approfondie la faisabilité du transfert à la Base des fonctions d'achat et de logistique. Il fait néanmoins observer que les activités de la Base ont évolué au fil des ans et se sont étendues. La Base, initialement établie à Brindisi pour appuyer la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), s'est ensuite trouvée bien placée pour appuyer la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). La FORPRONU et la MINUBH ont terminé leur mandat et la MINUK voit ses effectifs réduits; mais la Base, chargée d'appuyer 32 opérations à travers le monde, assume de plus en plus de responsabilités. La mise en place des stocks stratégiques pour déploiement rapide s'est traduite par une surcharge de travail pour la Base, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son récent rapport à l'Assemblée générale (voir A/59/701).

22. Bien qu'il ressorte du présent rapport que la Base ne semble pas en mesure d'assumer de nouvelles fonctions dans les domaines de la logistique et des achats, les responsabilités de la Base en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix dans le monde, loin de diminuer, continuent d'évoluer et de croître. À cet

égard, il convient de noter que certains projets d'extension sont proposés pour faire face au rôle grandissant que joue la Base à l'appui des opérations de maintien de la paix. Quelle que soit la décision prise quant au transfert de fonctions du Siège à la Base, il faut appuyer ces projets, qui demeurent essentiels pour assurer un appui efficace aux opérations de maintien de la paix dans le monde.

V. Remarques

23. Le centre de transmissions et de services informatiques du réseau mondial de transmissions pour les opérations de maintien de la paix a été mis en place à Brindisi en 1996. Ce site a été choisi parce qu'il possédait plusieurs caractéristiques géographiques uniques. Situé à l'intersection de l'empreinte des détecteurs de tous les satellites utilisés pour les transmissions avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Brindisi offre un emplacement stable et bien situé pour servir de cœur à un réseau mondial de téléphonie et de transmission de données et son infrastructure a été améliorée et développée pour appuyer l'infrastructure mondiale de technologies de l'information et des communications (TIC). Le centre, par l'intermédiaire duquel sont assurés les services relatifs aux TIC, assure le fonctionnement permanent du réseau mondial et facilite la gestion efficace des ressources dans l'ensemble des théâtres d'opérations. Brindisi accueille également le service centralisé d'assistance informatique et le Centre de contrôle du réseau, qui fournissent des services d'appui technique aux opérations sur le terrain, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Le Secrétaire général a également renforcé les capacités de reprise après un sinistre, grâce à la création d'une infrastructure qui utilise les moyens technologiques de la Base pour centraliser les données dispersées à travers le monde. À cet égard, la base de San Vito, située à un dizaine de kilomètres de Brindisi, pourrait accueillir les infrastructures nécessaires pour faire face aux besoins accrus des opérations de maintien de la paix dans le domaine des transmissions et pour renforcer les capacités de l'Organisation en matière de reprise après un sinistre.

24. Le Secrétaire général constate que le projet de transfert à Brindisi d'une partie des fonctions d'achat et de logistique ne va pas dans le sens de l'évolution des pratiques internes d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les principes qui régissent l'appui logistique aux opérations de maintien de la paix sont désormais beaucoup plus centrés sur la fourniture de capacités d'appui que sur la fourniture de matériel. Le personnel d'encadrement constitue un élément essentiel des groupes de travail sur les opérations intégrées, le personnel militaire et les forces de police, chargés de mobiliser et de déployer des effectifs et du matériel civils et militaires. Le Secrétariat accorde désormais une importance particulière à la fourniture de solutions clefs en mains (par exemple en fournissant de l'électricité plutôt que des groupes électrogènes, ou du carburant plutôt que des systèmes de stockage du carburant). Le besoin de regrouper les spécialistes des achats et de la logistique, ou les responsables des activités d'appui, et le matériel se fait donc moins sentir. Il est beaucoup plus efficace du point de vue des activités que les spécialistes techniques travaillent à proximité des décideurs, qui établissent les objectifs opérationnels en matière de maintien de la paix, afin de rassembler et déployer en temps réel les capacités d'appui voulues pour faire face à la situation sur le terrain, qui évolue constamment.

25. Le Secrétaire général continuera d'examiner les fonctions actuellement exécutées dans les missions qui pourraient être centralisées au Siège, à New York, à la Base de Brindisi ou ailleurs.

VI. Conclusions

26. Le Secrétaire général estime en conclusion qu'un transfert à la Base des fonctions d'achat et de logistique aurait probablement une incidence négative sur l'efficacité des activités. Les avantages financiers d'un tel transfert seraient limités, voire nuls, comme l'indiquent les informations présentées dans ce rapport.

27. En outre, le Secrétaire général craint que le retrait des fonctions logistiques essentielles des structures hautement intégrées actuellement en place au Secrétariat ne nuise gravement à la capacité générale de l'Organisation de déployer rapidement et efficacement de nouvelles missions et de fournir un appui logistique efficace aux 32 opérations de maintien et de consolidation de la paix actuellement déployées.

VII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

28. L'Assemblée générale est priée de prendre note du présent rapport.

Annexe I*

Fonctions susceptibles d'être transférées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

<i>Catégorie fonctionnelle</i>	<i>Exemples d'activité</i>	<i>Conclusion et argumentation</i>
1. Contribution à la définition des paramètres budgétaires et des objectifs des missions	• Fonctions de planification des opérations logistiques du Service du soutien aux opérations • Participation du Service du soutien spécialisé et du Service des communications et des technologies de l'information à l'ensemble des activités des missions du point de vue de la faisabilité technique	Maintien au Siège • Les activités de cette catégorie nécessitent des interactions importantes et régulières avec les diverses parties prenantes essentielles au Siège (États Membres, Service de la constitution des forces, etc.)
2. Définition des besoins	• Évaluation initiale des besoins et reconnaissance • Planification des ressources de la mission et élaboration du budget • Mise au point des normes et politiques en matière de matériel	Maintien de l'essentiel des fonctions au Siège • S'inscrit le plus souvent dans la lignée du processus de définition du mandat de la mission • Il serait très difficile d'assurer la continuité avec l'étape précédente en cas de transfert des fonctions
3. Établissement des spécifications techniques, demande de fourniture de biens et services et fourniture de tels biens et services	• Contrôle et évaluation des besoins • Établissement des spécifications • Demande de fourniture de biens ou services • Évaluations techniques • Négociation de mémorandums d'accord pour le matériel appartenant aux contingents	Transfert à la centrale consolidée • Relativement peu de liens avec les autres fonctions du Siège, en supposant que les besoins recensés lors de la phase de planification ont bien été transmis

* Extraits du rapport présenté par les consultants indépendants.

<i>Catégorie fonctionnelle</i>	<i>Exemples d'activité</i>	<i>Conclusion et argumentation</i>
4. Achat des biens et services voulus	• Processus d'achat complet avec la participation du Service des achats du Bureau des affaires juridiques et du Groupe des comptes créditeurs et paiement des fournisseurs à la livraison	Transfert à la centrale consolidée • Il est indispensable que demandeurs et services d'achat, très interdépendants, soient regroupés en un même site • Tout transfert des demandeurs doit donc se traduire par un transfert des services d'achat (pour plus de détails, voir le paragraphe 7 du rapport principal)
5. Gestion des biens et appui aux missions	• Gestion des contrats centralisés • Mise au point de programmes de formation technique • Fourniture de conseils techniques aux missions • Réception des biens et services et vérification de leur qualité et de leur conformité • Tenue de registres précis répertoriant le matériel appartenant au Département des opérations de maintien de la paix (y compris les stocks stratégiques pour déploiement rapide)	Transfert de l'essentiel des fonctions à la centrale consolidée • Peu de liens avec les autres fonctions assumées au Siège • En fonction du site choisi, le décalage horaire entre la centrale consolidée et les missions pourrait être réduit, ce qui faciliterait la fourniture d'un appui continu • Il pourrait s'avérer nécessaire de maintenir au Siège certaines fonctions de gestion des stocks, liées aux organes de supervision et relativement peu liées, au quotidien, aux autres fonctions logistiques
6. Gestion et supervision	• Présentation, sur demande, de rapports aux organes de supervision du Siège (notamment des rapports d'audit) • Activités administratives et d'appui internes (notamment tenue de registres, supervision du personnel, renforcement des compétences internes et formation)	Répartir entre les différents sites • La plupart des activités de supervision et de gestion demeureront attachées à l'unité administrative • Il convient de conserver certaines capacités de liaison au Siège, afin de maintenir les liens avec les organes de supervision et les autres parties prenantes du Siège

<i>Catégorie fonctionnelle</i>	<i>Exemples d'activité</i>	<i>Conclusion et argumentation</i>
7. Autres fonctions	• Service des communications et des technologies de l'information : services d'appui à l'ensemble du Département des opérations de maintien de la paix dans le domaine des transmissions et des services informatiques • Groupe de la sécurité aérienne : supervision de la sécurité aérienne pour l'ensemble de l'Organisation et en particulier pour le Département des opérations de maintien de la paix • Service du soutien spécialisé : fonctions de demande de fourniture de biens et services et appui technique au Siège assumées par le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres services (services médicaux, transports aériens, etc.)	Répartir entre les différents sites • Répartition pragmatique établie au cas par cas, les activités concernées étant de types très variés • Lorsqu'il n'y a pas de liens importants avec le Siège, la solution par défaut consiste à transférer les fonctions vers la centrale consolidée

Annexe II*

**Tableau récapitulatif des avantages et inconvénients
du transfert et de ses incidences sur les activités
des départements, divisions et autres clients concernés**

<i>Incidences</i>	<i>Facteur</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
Efficacité des activités			
Incidences de la dissociation des fonctions en vue du transfert (positives dans l'ensemble)	Dissociation des fonctions d'appui stratégiques et logistiques	• Répartition plus claire des rôles dans l'ensemble des services de la Division du soutien logistique • Action centrée sur l'optimisation de l'appui logistique opérationnel	• Nécessité de coordonner les centres stratégiques et opérationnels
	Organisation des fonctions de logistique et d'achat	• Les fonctions transférées ont été adaptées en vue d'une intégration plus facile	• Doublons inévitables pour certaines fonctions de gestion et d'appui
	Service aux clients du Siège	• Les fonctions les plus liées aux activités du Siège seront maintenues à New York	• Des mesures devront être prises pour préserver les avantages de la consolidation des fonctions d'achat
Incidences du transfert des fonctions à Brindisi (assez négatives)	Situation géographique	• Amélioration des services et réduction du décalage horaire avec les missions	• Aucune synergie avec les autres départements et organismes des Nations Unies • Au moins une escale nécessaire lors des voyages entre New York et les missions

* Extraits du rapport présenté par les consultants indépendants.

<i>Incidences</i>	<i>Facteur</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
	Capacité d'attirer et de retenir le personnel		• Importants mouvements de personnel et difficulté à pourvoir rapidement les postes vacants en raison des facteurs suivants : aucune possibilité d'emploi pour les conjoints; conditions sociales moins favorables et services moins satisfaisants, émoluments moins intéressants • Nombre limité de candidats potentiels aux postes d'agent des services généraux
	Conditions offertes par le pays hôte		• Restrictions à l'octroi de permis de travail aux agents des services généraux et à leurs conjoints; nécessité de renouveler tous les agents des services généraux dans le cadre du transfert • Dans certains cas, difficultés à obtenir un visa pour les visiteurs
	Installations	• Le site et les installations offrent des atouts indéniables du point de vue de la sécurité, du fait de la présence de forces militaires italiennes, dans une région sûre d'une manière générale	• Nécessité de faire des investissements importants pour assurer la rénovation • Délais de construction et de remise en état

<i>Incidences</i>	<i>Facteur</i>	<i>Avantages</i>	<i>Inconvénients</i>
Rentabilité (faible à négative)	Incidences sur les activités :		
	Achats		• Faibles synergies avec les autres organismes
	Transports		• Accès limité aux réseaux de transports commerciaux
	Formation	• Bon niveau pour les simulations et les exercices, peu de distractions pour les agents formés	
	Période de transition		• Nécessité d'effectuer d'importants travaux de réorganisation et d'ingénierie
	Dépenses de personnel	• Économies limitées en ce qui concerne les salaires des agents des services généraux et les indemnités des administrateurs	• Augmentation des dépenses liées aux primes d'affectation versées aux administrateurs, du fait de la rotation plus rapide des effectifs • Frais de recrutement plus élevés
	Autres frais de fonctionnement	• Économies sur les loyers et les frais de voyage	
	Investissement		• Investissements importants nécessaires pour préparer le site et transférer le personnel sans perturber le service

Annexe III*

Analyse financière

<i>Variable</i>	<i>Écart possible</i>	<i>Incidences financières (hypothèse uniquement)</i>
Taux de change du dollar en euro	Supérieur : +20 % = 1,63	Investissement : 11,9 millions de dollars (+9 %)
Estimation : 1,36 (taux de change au 27 décembre 2004)		Économies : 1 million de dollars (-33 %)
		Période d'amortissement : 16 ans (+7 ans)
	Inférieur : -20 % = 1,08	Investissement : 9,8 millions de dollars (-9 %)
		Économies : 2 millions de dollars (+33 %)
		Période d'amortissement : 6 ans (-3 ans)
Durée moyenne prévue du mandat des agents après leur transfert à Brindisi	Supérieur : 36 mois	Investissement : aucune incidence
		Économies : 1,7 million de dollars (+13 %)
Estimation : 30 mois (la durée moyenne actuelle est de 23 mois)	Inférieur : 24 mois	Période d'amortissement : 8 ans (-1 an)
		Investissement : aucune incidence
		Économies : 1,2 million de dollars (-20 %)
		Période d'amortissement : 12 ans (+3 ans)
Augmentation possible de l'effectif total du fait du chevauchement permanent de certaines fonctions de gestion et d'appui	Supérieur : 10 % (-13 postes)	Investissement : 10,6 millions de dollars (-2 %)
		Économies : -0,1 million de dollars (-108 %)
		Période d'amortissement : pas de rentabilité
Estimation : Aucune	Inférieur : 5 % (-7 postes)	Investissement : 10,7 millions de dollars (-1 %)
		Économies : 0,7 million de dollars (-54 %)
		Période d'amortissement : 25 ans (+16 ans)

* Extraits du rapport présenté par les consultants indépendants.

<i>Variable</i>	<i>Écart possible</i>	<i>Incidences financières (hypothèse uniquement)</i>
Durée des chevauchements temporaires pour l'ensemble des effectifs pendant la période de transition	Supérieur : 12 mois	Investissement : 12,8 millions de dollars (+18 %) Économies : aucune incidence Période d'amortissement : 11 ans (+2 ans)
Estimation : 6 mois	Inférieur : 3 mois	Investissement : 9,8 millions de dollars (-9 %) Économies : aucune incidence Période d'amortissement : 8 ans (-1 an)
Coût de l'installation de nouveaux locaux à Brindisi	Supérieur : +100 % = 10 millions de dollars	Investissement : 15,8 millions de dollars (+46 %) Économies : aucune incidence Période d'amortissement : 14 ans (+5 ans)
Estimation : 5 millions de dollars	Inférieur : -50 % = 2,5 millions de dollars	Investissement : 8,3 millions de dollars (-23 %) Économies : aucune incidence Période d'amortissement : 7 ans (-2 ans)

Annexe IV*

Répartition des fonctions envisageable et échéancier préliminaire du transfert

A. Répartition des fonctions envisageable entre le Siège et la centrale

Unité concernée	Groupes de fonctions basées au Siège	Groupes de fonctions affectées à la centrale
Service du soutien opérationnel Service de soutien spécialisé et Service des communications et des technologies de l'information (logistique)	<i>Équipe chargée de la planification logistique</i> - Définition des paramètres budgétaires et des objectifs généraux de chaque mission (en collaboration avec les autres unités du Département des opérations de maintien de la paix, le Comité des pays fournissant des contingents, etc.) - Appui technique aux activités de planification des missions et allocation des ressources	<i>Cadre d'appui logistique</i> - Contrôle des mouvements en ce qui concerne le matériel appartenant aux Nations Unies - Gestion coordonnée des stocks stratégiques pour déploiement rapide - Recensement précis des besoins et demande de fourniture de biens et services - Contrôle des biens et services fournis par les fournisseurs - Gestion des biens, appui et soutien continus aux missions
Service des communications et des technologies de l'information (appui technique)	<i>Appui et liaison en matière de transmissions et de services informatiques (Siège)</i> - Appui aux utilisateurs du Département des opérations de maintien de la paix (Siège) - Coordination avec la Division de l'informatique - Recensement des besoins en ce qui concerne certaines applications	<i>Centre de transmissions et de services informatiques</i> - Transmissions globales et gestion des activités de reprise après un sinistre - Mise au point et test d'applications nouvelles
Achats	<i>Fonctions d'achat (Siège)</i> - Achats pour les unités du Siège - Achats pour certains services de maintien de la paix - Liens entre les organes de supervision	<i>Centrale d'achat pour les missions de maintien de la paix</i> - La plupart des achats pour les missions de maintien de la paix - Capacités d'appui nécessaires dans les domaines suivants : Comité des marchés du Siège, services juridiques et comptes créditeurs
Autres	Sans objet	<i>Centre d'appui aux missions</i> Centre de formation des civils

* Extraits du rapport présenté par les consultants indépendants.

B. Échéancier du transfert sur une période allant jusqu'à cinq ans

Préliminaire

Phases et objectifs	Mois	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Avant décision</i>								
• Discussions avec le CCQAB	1	-						
• Discussions avec l'Assemblée générale (Cinquième Commission)	1	-						
• Analyse supplémentaire	2	-						
• Décision finale en faveur du transfert	1	▲						
<i>Avant ouverture de crédits budgétaires</i>								
• Établissement d'un cahier des charges pour la préparation du site	3	-						
• Approbation du budget proposé pour les travaux de construction et le transfert	2	-						
• Début de l'exercice budgétaire	6		▲					
<i>Préparatifs et transfert</i>								
• Procédure d'appel d'offres	3		-					
• Préparatifs et travaux de construction	18		-	-	-			
• Planification du transfert	6			-	-			
• Période de transition et transfert et formation du personnel	6				-	-		
<i>Stabilisation</i>								
• Stabilisation et révision des procédures internes	12				-	-		
• Site pleinement opérationnel						▲		